



Permis de conduire

Annexes

Edition 2013

Annexe 1 : Offre de cours	2
Centre Régional d'Intégration de Charleroi (CRIC) - Charleroi	2
Mobil'Insert asbl - Charleroi	3
SOS Dépannage asbl - antennes sociales locales d'Arlon et de Charleroi	4
ALE de Braine l'Alleud	5
GAFFI asbl - Bruxelles	6
Infor-Femmes ASBL - Bruxelles	6
Drive Mut - Wallonie	7
Carrefour ASBL	7
FUNOC	8
Vis à vis	8
Lire et Ecrire	9
Annexe 2 : Mobilité : quelles alternatives ?	10
Annexe 3 : matière du permis théorique	11
Annexe 4 : aides-mémoire pour les apprenants	14
Annexe 5 : Papiers du véhicule SVP !	16

Permis de Conduire et alphabétisation : récapitulatif des cahiers



- 1) Permis de conduire et alphabétisation (liens et difficultés)
- 2) Démarches pédagogiques (préparer une formation, contenu, activités)
- 3) Ressources (livres outils et liens utiles)
- 4) Annexes



ANNEXE 1 : OFFRE DE COURS

Ces asbl proposent des cours adaptés à un public en difficulté. Il en existe peut-être d'autres : n'hésitez pas à enrichir cette liste !

CENTRE REGIONAL D'INTEGRATION DE CHARLEROI (CRIC) - CHARLEROI

Les missions du CRIC vont de l'accompagnement des initiatives locales à la coordination des activités d'intégration dans le cadre des Plans Locaux d'Intégration, en passant par la formation des intervenants agissant dans le secteur de l'intégration de personnes étrangères ou d'origine étrangère, la promotion de la participation de ces personnes, l'assistance et l'intégration des primo-arrivants, la récolte de données statistiques,

Quoi ? : Permis de conduire **théorique et pratique**, mis en place dans le cadre des projets d'insertion socioprofessionnelle.

Théorique : préparation à l'examen (exposé ; exercices de groupe ; mise en situation d'examen individuel) ; conduite citoyenne ; fonctionnement d'un véhicule ; lien vers la pratique ; passage de l'examen (les stagiaires sont accompagnés par le formateur au centre d'examen).

Pratique : Apprentissage de la conduite automobile ; sensibilisation à la problématique liée à l'acquisition d'un véhicule et à la conduite citoyenne ; renforcement de l'intégration socioprofessionnelle grâce à la participation à la dynamique de groupe.

Par qui ? : SOS Dépannage (théorique) et Mobil'Insert (pratique)

Pour qui ? : Toute personne étrangère ou d'origine étrangère en processus d'insertion socioprofessionnelle remplissant l'une des conditions du DIISP (Dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle).

2 groupes de 11 personnes maximum pour chaque module.

Quand ? : - *Théorique* : 45 h, 2 matinées par semaine

- *Pratique* : 20 h de cours en filière libre par stagiaire ; 6 h de cours en filière libre auprès d'une auto-école agréée ; 6 heures « Mobil Plus »

Coût ? : - *Théorique* : gratuit + 30 € de caution (restitués en fin de formation).
Remboursement des frais de déplacements.

- *Pratique* : variable suivant la situation du candidat.

Où ? : *Théorique* : SOS Dépannage Social - bâtiment CSC : 5, Rue Pruniveau - 6000 Charleroi

Renseignements et inscriptions : 23, Rue Hanoteau- 6060 Gilly

Contact : Philippe Volral Tél. : 071/20.98.60, Fax : 071/20.98.61, Courriel : info@cricharleroi.be

Dépliant de présentation téléchargeable sur <http://www.cricharleroi.be/2013/08/module-dapprentissage-du-permis-de-conduire-theorique/>

NOTE : en partenariat avec Mobil'Insert et SOS-Dépannage



MOBIL'INSERT ASBL - CHARLEROI

Auto-école non marchande créée en 2009 à l'initiative des principaux opérateurs d'intégration et d'insertion de la Région de Charleroi. Apprentissage pratique de la conduite en vue d'une insertion socioprofessionnelle de personnes fragilisées.

Quoi ? : Permis de conduire **pratique**. Cours individuels et collectifs focalisés sur l'apprentissage pratique à la conduite (sur voitures à double commande), le coaching social adapté, l'accompagnement lors du passage à l'examen pratique ainsi que la formation à la maîtrise des outils complémentaires à l'obtention du Permis B (Crédit-auto, Assurances, Eco-mobilité).

Formations annexes : Cap'Mobilité (utiliser les moyens de transport existants), Permis BE (tracter des remorques) et Eco-conduite (réduire sa consommation).

Par qui ? : Moniteurs brevetés et guides volontaires

Pour qui ? : Via des associations qui travaillent avec des personnes défavorisées sur divers plans (scolaire, social, financier, linguistique, culturel, etc.) qui sont inscrites dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle. → Travail avec des partenaires dans les domaines social et de la mobilité

Conditions :

- Être inscrit dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle (en formation qualifiante, en accompagnement à l'emploi, en stage, en emploi d'insertion ou de réinsertion, en transition vers l'emploi, etc.)
- Avoir réussi l'examen théorique au Permis B
- Être domicilié sur le territoire de Charleroi et le Sud Hainaut ou être inscrit par un opérateur d'insertion exerçant sur ce même territoire.
- Remplir l'une des conditions du DIISP (Dispositif Intégré d'Insertion Socioprofessionnelle)

Quand ? : Durée variable, 150 personnes formées par an.

Coût ? : 1100€ par module par personne, à charge de l'association qui encadre le stagiaire. Prix forfaitaire, quelle que soit la durée nécessaire d'heures de pratique (chaque association décide combien elle fait payer au stagiaire).

Où ? : 42/20, Rue Monceau-Fontaine 6031 Monceau-Fontaine

Contact : Tél. : 071/31.17.52, Courriel : info@mobilinsert.be

Présentation : <http://www.mobilinsert.be/index.php/nosformations>



SOS DEPANNAGE ASBL - ANTENNES SOCIALES LOCALES D'ARLON ET DE CHARLEROI

Asbl subventionnée par la Région Wallonne, composée de 12 antennes réparties en Wallonie : 8 antennes sociales qui traitent quotidiennement diverses problématiques (information, exclusion sociale et professionnelle,...) et 4 antennes matérielles qui proposent la réalisation de petits travaux aux personnes à bas revenus.

Quoi ? : Permis de conduire **théorique**. A l'aide d'outils (maquettes, syllabus, programmes PC, batteries de questions...) et de méthodes développés spécifiquement pour ce public.

Par qui ? : Formateurs spécifiques, en partenariat avec des spécialistes en pédagogie d'adultes infra-scolarisés.

Pour qui ? : Priorité aux personnes qui rencontrent des difficultés d'apprentissage dues à

- l'illettrisme,
- au manque de maîtrise de la langue française ou
- à des difficultés de mémorisation.

Quand ? : Modules de 45h ou 30h, 3 fois 3h par semaine

Coût ? : Gratuit + caution de 20€ pour le manuel d'apprentissage (remboursée en fin de formation lors de la restitution du manuel)

Où ? : Dans les antennes sociales locales d'Arlon et Charleroi

- 1, Rue Pietro Ferrero 6700 Arlon
- 3, Rue Prunieu (bâtiment CSC) 6000 Charleroi

Contact :

- Arlon : <http://www.sos-depannage-lux.be/index.php/permistheorique>, Anaïs BAYET, 063/24.47.69, abayet@sosdepannage.be
- Charleroi : <http://www.sosdepannageasbl.be/pages/antennes-sociales/antenne-sociale-de-charleroi-1.html> , 071/23.08.01, cbrasseur@sosdepannagecharleroi.be



ALE DE BRAINE L'ALLEUD

L'ALE (Agence Locale pour l'Emploi) de Braine-l'Alleud propose depuis plus de 5 ans une préparation au permis de conduire théorique. Les ALE ont pour but de **satisfaire à la demande d'un certain nombre d'activités non rencontrées par les circuits de travail réguliers** et qui ne sont pas en concurrence avec ceux-ci. La demande peut émaner d'utilisateurs particuliers, d'ASBL, d'autorités locales, d'associations non commerciales, d'établissements d'enseignement et d'entreprises agricoles ou horticoles. Les services sont prestés par des personnes qui ont des difficultés à trouver une place sur le marché du travail¹.

Quoi ? : permis de conduire **théorique** : exercices sur l'ordinateur, exercices pratiques et visuels (tapis, CD avec photos et films réalisés par l'ALE...). Accompagnement des stagiaires lors du passage du permis. Pour le permis pratique, l'ALE travaille avec Mobil'Insert.

Par qui ? : un prestataire de services ALE (Philippe) qui vient du milieu ouvrier et connaît bien les difficultés rencontrées par le public fragilisé qui suit ses cours.

Pour qui ? : personnes en situation précaire, via des associations, des CPAS, Inforjeunes,... → **le module de formation est externalisé**. 6 à 10 personnes max. par module.

Quand ? : tous les matins durant 2 semaines (= 30h), 1 module par mois

Coût ? : *Pour le permis pratique* : chèque ALE (5,95€/h à Braine-l'Alleud), payés par l'association qui fait appel à eux + frais de déplacements. Les stagiaires ne payent rien.

Pour le permis théorique : 1100€ par personne payé à Mobil'Insert par l'association. A l'ALE, pour ne pas rester dans une politique d'assistantat et motiver les stagiaires, il leur est demandé de rembourser le coût du permis pratique. Cependant, un plan de paiement établi avec chaque personne en fonction de sa situation (par ex. rembourser 10 ou 50€/mois, rembourser une fois qu'on a trouvé un emploi...)

Où ? : L'association demandeuse doit trouver un lieu avec des ordinateurs.

Contact : Anne-Marie Paridaens : 34, Rue Longue 1420 - Braine-l'Alleud

Tél. : 02/385.09.54, Courriel : alebrainelalleud@gmail.com

¹ Source : <http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=718>



GAFFI ASBL - BRUXELLES

A la fois Organisme d'Insertion Socioprofessionnelle, Centre d'Education Permanente via le réseau Culture et Développement et Centre d'Accueil Extrascolaire, l'asbl travaille avec un public de femmes et d'enfants, par le biais de différentes activités (alphabétisation, couture, ateliers créatifs...)

Quoi ? : Permis de conduire **théorique**. 1^e partie : 4 à 6 séances théoriques en fonction du niveau de français du groupe ; 2^e partie : sur les ordinateurs avec le logiciel « Feu vert ». La formatrice a élaboré un syllabus adapté, d'après le livre « Feu vert ». **NOTE** : Cette formation se donne depuis **20 ans !**

Par qui ? : Brigitte Carbocci, formatrice du Gaffi.

Pour qui ? : ouvert à toutes les femmes (uniquement), inscrites au centre ou non.

Prérequis : exposer ses motivations
avoir atteint en français le niveau 4 en lecture/écriture.

Quand ? : cours de 2h/semaine, 2 modules par an (octobre et février).

Coût ? : 15€

Où ? : 7, Rue de la Fraternité 1030 Schaerbeek

Contact : <http://www.gaffi.be/>

Tél. : 02/221.10.10 , Fax : 02/221.10.19 , Courriel : coordination@gaffi.be

Fiche de présentation: <http://www.pedagotheque.be/fr/index.php?pageID=25&voir=1296>

INFOR-FEMMES ASBL - BRUXELLES

Asbl d'éducation permanente qui vise à promouvoir le développement social et culturel de la population féminine (alphabétisation, insertion socioprofessionnelle, ateliers créatifs...).

Quoi ? : Permis de conduire **théorique**. Les 5-6 premiers cours abordent la théorie et ensuite des exercices en commun. Ensuite, révision de ce qui pose problème et en fin de séance : exercices individuels. Base logiciel « Feu vert ».

Par qui ? : une bénévole, Patricia Langerock.

Pour qui ? : femmes et hommes (maximum 8 participants par session), ils ne doivent pas spécifiquement être inscrits aux autres activités (alphabétisation...), certains sont lettrés.

Quand ? : Cours de 2h30 (1h30 : théorie, 1h : exercices). 15 cours par session (4 mois).
2 sessions par an (septembre et février).

Coût ? : 10€ (+ l'achat du « Feu vert »)

Où ? : 23, Avenue Clemenceau 1070 Anderlecht

Contact : <http://www.inforfemmes.be/spip.php?article24>

Tél. : 02/511.47.06 , Fax : 02/522.29.98 , Courriel : info@inforfemmes.be



DRIVE MUT - WALLONIE

L'asbl Drive Mut fait partie du réseau d'associations de la Mutualité socialiste. Elle offre aide et assistance pour l'apprentissage du code de la route ou de la conduite en filière libre, dans un esprit de prévention et de sécurité routière. Comme n'est donc pas une auto-école mais une asbl, les futurs conducteurs sont soumis aux **règles de la filière libre et non aux règles des formules par auto-école**. Ils bénéficient cependant d'un réel accompagnement professionnel par des instructeurs brevetés de l'Etat, à un prix très accessible.

Quoi ? : Permis de conduire **théorique et pratique** ainsi que les aspects économiques, environnementaux et de santé liés à la conduite automobile.

Théorique : 16h de cours théorique (y compris simulation d'examen) + 4h d'information et prévention sur les problèmes liés à la conduite

Pratique : Selon les besoins, les formateurs peuvent apprendre à conduire de A à Z, ou aider sur des points précis. Les voitures sont équipées de doubles commandes.

→ Cours théoriques et pratiques organisés pour des groupes (publics spécifiques)

Par qui ? : Des instructeurs professionnels, brevetés de l'Etat.

Pour qui ? : Réservé aux affiliés à la Mutualité Socialiste.

Quand ? : Cours de 2h/semaine, 2 modules par an (octobre et février).

Coût ? : *Théorique* : 30€/20h
Pratique : 60€/1h30

Où ? : Différents lieux selon les régionales de la Mutualité (Centre Charleroi et Soignies ; Mons - Wallonie Picarde ; Liège ; Luxembourg ; Namur ; Brabant Wallon) SAUF à Bruxelles.

Contact : *Cours pour groupes* (publics spécifiques) : 02/515.06.14.
Cours pratiques : 070/22.23.24

Cours théoriques : inscriptions via le site

<http://www.mutsoc.be/Mutsoc/MesAvantages/PermisDeConduire/> (Wallonie : choisir n'importe quelle région sauf Bruxelles)

http://www.solidaris-liege.be/solidaris_be/solidaris-jeunes/tes-avantages/drive-mut/en-route-pour-le-permis.html (Liège)

CARREFOUR ASBL

Centre de formation et de réinsertion socioprofessionnelle.

Quoi ? : permis de conduire **théorique**. Accompagnement lors du passage du permis. Présentation des différentes possibilités pour obtenir le permis pratique, et aide pour trouver les fonds nécessaires pour suivre ces cours pratiques.

Pour qui ? : toute personne qui entre dans une des formations de l'asbl et qui n'a pas son permis

Quand ? : 1 jour/semaine, repris dans le programme des différentes formations

Contact : <http://asblcarrefour.be/accueil/apprendre-a-conduire/>

Couvin et Philippeville : Cathy Devillers, 0496/211759, cdevillers@asblcarrefour.be

Chimay : Françoise Berton, 0473/713570, fberton@asblcarrefour.be



FUNOC

Formation pour l'Université Ouverte de Charleroi. Ensemble de dispositifs de formation s'adressant aux jeunes et adultes peu qualifiés et peu scolarisés de la région de Charleroi.

Quoi ? : Permis de conduire **théorique**. Théorie du code, soutien linguistique et méthodologique, réflexion sur la conduite écologique et responsable, organisation de l'examen avec assistance au centre d'examen de Couillet.

Pour qui ? : Public ayant des difficultés en français avec une maîtrise minimum de la lecture

Quand ? : 9h/semaine, 10 à 12 semaines, 3 modules par an

Où ? : Rue de la Digue, 5 6000 Charleroi

Contact : <http://www.funoc.be/spip.php?article103> Tél : 071/311.600

VIS A VIS

L'a.s.b.l. Vis à Vis est une association qui propose un service d'accompagnement agréé par l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (A.W.I.P.H.). Elle propose également un service d'orientation et de formation socioprofessionnelle agréé en tant qu'Organisme d'Insertion Socioprofessionnelle (O.I.S.P). Entre autres actions d'accompagnement (individuelles ou collectives) elle propose une préparation au permis de conduire théorique. Elle propose aussi des modules d'1 jour de formation sur la mobilité.

Quoi ? : permis de conduire **théorique** : exercices sur l'ordinateur, exercices pratiques et visuels, etc. Accompagnement des stagiaires lors du passage du permis.

Par qui ? : une formatrice spécifiquement formée dans le domaine.

Pour qui ? : leur public (personnes en situation précaire ou avec un handicap), mais aussi des associations travaillant avec ce type de public (EFT, OISP...)

→ **le module de formation est externalisé**. 10 personnes max. par module

Quand ? : 30h de cours par module

Coût ? : 30€/h, payés par l'association qui fait appel à eux (donc +/- 3€/h/stagiaire).

Où ? : 5, Rue de l'Etoile 5000 Namur

Contact : <http://www.visavis.be> Tél. : 081/23.10.05 Fax : 081/26.04.73 rombaux@visavis.be



LIRE ET ECRIRE

Plusieurs initiatives ont été mises en place dans différentes antennes de Lire et Ecrire, organisation d'alphabétisation présente en Wallonie et à Bruxelles.

LIRE ET ECRIRE LUXEMBOURG

Première expérience en 2007, avec 90% de réussite ! Modules lancés début 2009, en collaboration avec le CEPPST, SOS Dépannage et le Damier (<http://www.damier.be/spip/?-Formation-a-la-conduite-automobile->).

Article sur le projet : <http://www.sudinfo.be/actualite/societe/2009-01-31/lire-ecrire-projets-bastogne-florenville-680701.shtml>

LIRE ET ECRIRE CENTRE MONS BORINAGE

Les formations pour le public alpha, gratuites, sont articulées autour de différents projets de groupe : l'un de ces projets est le permis de conduire.

<http://centre-mons-borinage.lire-et-ecrire.be/content/view/33/77/>

LIRE ET ECRIRE BRABANT WALLON : « PERMIS D'OSER »

C'est en 2003 que Lire et Ecrire Brabant wallon a développé des modules de formation en préparation à l'examen théorique pour des personnes en grande difficulté de lecture et d'écriture.

Quoi ? : Permis de conduire **théorique**. Cours dans l'asbl et dans le cadre de du projet d'ISP « Permis d'oser ».

Par qui ? : formateur bénévole, Jean-Claude Demuyser

Pour qui ? : Adultes peu ou pas scolarisés, en Belgique ou à l'étranger

Quand et où ? : 2x3h/semaine (Lire et Ecrire Nivelles), 2h/semaine (Lire et Ecrire Tubize), 3h/semaine (Bric à Nivelles) [Module permis d'oser (n'existe plus) : 18h]

Contact : Jean-Claude Demuyser, 0494/30.12.75 , 081/23.10.05 demuyserjean@gmail.com

<http://aide-au-permis.kouaa-blog.com>

➔ **Articles présentant la formation :**

<http://brabant-wallon.lire-et-ecrire.be/content/view/56/86/> : Communiqué de presse (janvier 2013) « Permis de conduire : un 100ème candidat illettré réussit l'examen théorique !!! »

<http://publications.alphabetisation.be/content/view/325/141/> : « Un projet de mobilisation socioprofessionnelle autour du permis de conduire et des TIC », Permis d'oser.



ANNEXE 2 : MOBILITE : QUELLES ALTERNATIVES ?

Il existe de nombreuses alternatives, dont plusieurs structures font la publicité (ex. : le TEC : <http://www.infotec.be/Medeplacer/Solutionsdemobilit%C3%A9/SolutionsAlternatives.aspx>)

VOITURES PARTAGEES ET COVOITURAGE

Partager sa voiture permet de diminuer les frais... et de rencontrer ses voisins ☺

- <http://www.cambio.be> : Carsharing (voitures partagées : location)
- <http://www.vap-vap.be/> : Voitures à plusieurs, auto-stop de proximité encadré
- <http://www.carpool.be/> : Covoiturage (pour le travail)
- <http://www.taxistop.be/> : Covoiturage (même pour aller à l'étranger)

TRANSPORTS EN COMMUN

Il existe de nombreuses possibilités de réduire vos frais, autres les abonnements et titres de transport à prix réduits pour les familles nombreuses et les personnes en situation précaire.

- Train (SNCB) : <http://www.b-rail.be>
 - o Go pass (- de 26 ans), Rail pass (+ de 26 ans), Key Card : 10 trajets à prix fixe
 - o Billet WE : aller retour à moitié pris durant le WE
- Bruxelles (STIB) : <http://www.stib.be/> , Wallonie (TEC) : <http://www.infotec.be/> : abonnements à prix très réduits pour personnes à très bas revenus,...
- Collecto (taxi collectif de nuit, à Bruxelles) : <http://www.bruxellesmobilite.irisnet.be/articles/taxi/comment-ca-marche>

VELO

Villo (vélos partagés, à louer à Bruxelles) : <http://www.villo.be/>

CycloTEC (vélo pliable, à louer via le TEC en Wallonie) :

<http://www.infotec.be/Medeplacer/Solutionsdemobilit%E9/SolutionsAlternatives/V%E9lo.aspx>

2 associations de référence :

<http://www.provelo.be/> : soutenir les cycliste et promouvoir le vélo.

<http://www.maisonsdescyclistes.be/> : location, révision, achat, infos etc.

MARCHE

Marcher, c'est gratuit, à la portée de tous... et bon pour la santé !

<http://www.0-5-30.com/> : campagne de prévention de santé actuelle recommande 30 minutes d'activité physique par jour : .

MOBILITE

<http://www.bruxellesmobilite.irisnet.be/> : toutes les manières de se déplacer à Bruxelles

TRAFIC

Si vous choisissez la voiture, autant ne pas se retrouver bloqué dans les embouteillages !

<http://www.rtb.be/services/mobilinfo/> : Info trafic, carte du trafic en temps réel + accidents, radars... , temps de parcours et prévisions

<http://trafic.lesoir.be/> : infotrafic, temps de trajet, prévisions, statistiques

<http://www.inforoutes.be/> : accidents et travaux sur les routes, en liste (pas de carte interactive)



ANNEXE 3 : MATIERE DU PERMIS THEORIQUE

La matière à connaître pour le permis théorique est vaste... et évolue ! Il est donc important de toujours se tenir au courant des mises à jour sur les sites spécialisés.

Exemples de la matière à étudier l'ordre dans lequel l'étudier... pour vous inspirer :

- Le Goca offre une brochure à télécharger reprenant les points principaux sur lesquels portent les questions d'examen : <http://www.goca.be/fr/p/examen-theorique-B>
- Titres de la matière telle qu'elle est proposée, à l'aide un Powerpoint, par Jean-Claude Demuyser, bénévole à Lire et Ecrire Brabant Wallon
- La table des matières du manuel « Feu vert »

Matière vue à la formation de Jean-Claude Demuyser, Lire et Ecrire Brabant Wallon

- 1) Comment ça fonctionne : permis provisoire, théorique, pratique, filières... (organigramme)
- 2) Où passer son permis : les différents centres des environs et leurs particularités
- 3) Restrictions en cas de santé (ex. : il est interdit de conduire pour un épileptique)
- 4) Législation : amendes, tribunaux compétents
- 5) Sécurité : ceinture, enfants, airbag, GSM, autres usagers (tram etc.)
- 6) Position des maines sur le volant (schéma)
- 7) Signaux routiers : gradation, priorité de droite, classer les signaux et les mettre en couleurs,
- 8) Agent de circulation
- 9) Doubler et tripler
- 10) Vitesses (1 seule page récapitulative = aide-mémoire)
- 11) Quand mettre les 4 clignotants
- 12) Mécanique (*plus que ce qui est demandé !*) : moteur à 4 temps, monoxyde de carbone, châssis (forer dessus), propulsion arrière ou traction avant, éléments du moteur, pédales, consommation (schémas des courbes de consommation), différence entre débrayer et embrayer (schémas), indications sur le tableau de bord, feux de croisement et feux de route, différence entre les carburant (essence, diesel, LPG, électrique, hybride)
- 13) Pneus : indications, gonfler, témoin d'usure, clous, chaînes, pneus hiver
- 14) Cruise control et boîte automatique : moyens mnémotechniques, panneaux et interdictions
- 15) Angle de vision (schémas)
- 16) Chargement (une touche d'humour : photos de voitures hyper chargées)
- 17) Alcool et drogues : différence de la mesure dans l'air et dans le sang, mesure du taux d'alcoolémie et combien il faut attendre, appareil SAP, éthylotest, piéton et alcoolémie
- 18) Tracter sur autoroute : différence entre jurisprudence et réponse attendue
- 19) Obligations en cas d'accident
- 20) Documents
- 21) Immatriculation
- 22) Calculs : énergie cinétique (frein), force centrifuge (tournant) et centre de gravité. (Schémas)
- 23) Différence entre autoroute et route pour voitures : ce qu'on peut y faire + photos
- 24) Différence de vocabulaire : arrêt, stationnement, immobilisation



Table des matières de « Feu Vert ».

http://www.feuvvert.be/public/index.php?module_id=00000000009&rec_id=00000006138_00000004867

- **Les règles de circulation**
 - Qui doit respecter les règles de circulation ?
 - Où s'appliquent les règles de circulation ?
 - Qui fait respecter les règles de circulation ?
 - Catégories d'infraction
 - Ennuis possibles
- **La signalisation**
 - Les signaux lumineux
 - Les signaux routiers
 - De danger
 - De priorité
 - D'interdiction
 - D'obligation
 - D'arrêt et de stationnement
 - D'indication
 - Portée des signaux routiers
 - Les marques routières
 - Bandes de circulation
 - Bord de la chaussée
 - Marques transversales
 - Autres marques
 - Hiérarchie à respecter
- **Le conducteur**
 - Obligations
 - Passagers
 - Principes
 - Enfants
 - Conduite sous influence
 - Produits interdits
 - Dépistage et analyse
 - Ennuis possible
 - Faux remèdes, alcool et accidents
 - Ne trichez pas avec la fatigue, pausez-vous ! »
- **Véhicule, mécanique et environnement**
 - Créer le mouvement
 - Arrêter le mouvement
 - Maîtriser les commandes
 - Le chargement
 - Équipement et accessoires
 - Équipement du véhicule
 - Accessoires obligatoires
 - Autres accessoires
 - Les moyens de communication
 - Les pneus
 - Principes généraux
 - A surveiller !
 - Une mécanique à surveiller
 - Surveiller les niveaux
 - Surveiller les défauts les plus courantes
 - Préserver notre environnement
 - Les gaz d'échappement
 - Les solutions : réduire nos déplacements
 - Les autres pollutions
- **Où circuler ?**
 - Usagers faibles
 - Conducteur : sur la chaussée, bien à droite
 - Conducteur : bien à droite, sauf...
- **A quelle vitesse ?**
 - Vitesse : ses effets sur le conducteur
 - Temps de réaction
 - Gestion du regard
 - Vitesse : ses effets sur le véhicule
 - Arrêter le mouvement
 - Adapter sa vitesse en permanence
 - Limitations de vitesse chiffrées
 - Par endroit
 - Par véhicule



- **Partager la route**
 - Changer de direction
 - Auparavant
 - Virer
 - Se croiser
 - Dépasser
 - Auparavant
 - Exécuter le dépassement
 - Interdictions de dépassement
 - Tripler
 - Manœuvrer
- **Aborder des lieux particuliers**
 - Aborder un carrefour
 - Introduction
 - Signaux de priorité
 - Règle générale de priorité de droite
 - Quelques cas pratiques
 - Aborder un rond-point
 - Aborder une place
 - Aborder un passage à niveau
 - Aborder un tunnel
 - Aborder une autoroute
 - Introduction
 - Circuler sur autoroute
 - Vitesse
 - Interdictions
 - Quitter l'autoroute
 - Aborder une route pour automobiles
- **Où ranger le véhicule ?**
 - Où se ranger ?
 - Arrêt et stationnement interdits
 - Stationnement interdit (et donc arrêt autorisé)
 - Signaux d'arrêt et de stationnement
 - Stationnement à durée limitée
- **Respecter les autres usagers**
 - Usagers faibles : les piétons
 - Usagers faibles : les deux-roues
 - Usagers faibles : piétons et deux-roues
 - Usagers privilégiés : les véhicules prioritaires
 - Usagers privilégiés : les transports en commun
 - Les trams
 - Les bus et trolleybus
 - Dispositions communes tram - bus : les points d'arrêt
 - Usagers privilégiés : les transports scolaires
 - Usagers privilégiés : groupes divers
- **Voir - être vu - communiquer**
 - Quels feux pour quel usage ?
 - Circuler par mauvaise visibilité
 - Se garer par mauvaise visibilité
 - Feux de jour et de nuit
 - Feux spéciaux
- **Panne - accidents premiers - soins**
 - Introduction
 - Panne, accident ou perte de chargement
 - L'accident avec dégâts matériels
 - L'accident avec dommages corporels
 - Vos obligations
 - Porter secours - 1ère étape : PROTEGER
 - Porter secours - 2ème étape : ALERTER
 - Porter secours - 3ème étape : SECOURIR
 - Le délit de fuite
- 1. **La conduite préventive**
 - Pourquoi la conduite préventive ?
 - Détecter les indices
 - Conduite préventive - les enfants
 - Conduite préventive - les cyclistes et les piétons
 - Conduite préventive - les autres conducteurs
 - Conduite préventive - par visibilité réduite
 - Conduite préventive - les carrefours
- **Les bons réflexes**



ANNEXE 4 : AIDES-MEMOIRE POUR LES APPRENANTS

Les formateurs réalisent pour leurs apprenants des aide-mémoire synthétique qui rassemblent en une seule page A4 recto verso des informations-clé ou des informations plus difficiles à retenir (chiffres...)

Exemple d'un aide-mémoire d'Infor-femmes :

Code de la route - Permis de conduire théorique Aide-mémoire : quelques chiffres

Pneus

Indications sur le flanc:

Ex : 205 / 55 R 16 91 V

205 = largeur de la bande de roulement (en millimètres)

55 = rapport entre largeur et hauteur du pneu (en %)

R = pneu à carcasse radiale (contrairement à la carcasse diagonale)

16 = diamètre de la jante (en pouces - 1 pouce = 2,54 cm)

91 = indice de charge maximale que le pneu peut supporter (voir tableau spécial)

V = indice de performance, vitesse maximum que le pneu peut supporter (tableau spécial)

DOT (Department of Transportation): indique la date de fabrication (semaine année)

Ex : 2207 = 22^{ème} semaine, année 07 (2007)

Profondeur des rainures principales : minimum 1,6 mm

Alcoolémie

1 verre = + 0,25 g/l de sang = + 0,12 mg/l d'air expiré

1 heure = - 0,15 g/l de sang = - 0,07 mg/l d'air expiré

Test de l'haleine

S = Sûr

A = Alerte : au moins 0,5 g/l de sang ⇔ 0,22 mg/l d'air expiré : 3h d'interdiction temporaire

P = Positif : au moins 0,8 g/l de sang ⇔ 0,35 mg/l d'air expiré : 6h d'interdiction temporaire

Risque d'accident

0,5 g/l de sang ⇔ risque x 2

0,8 g/l de sang ⇔ risque x 10

1,2 g/l de sang ⇔ risque x 35



Vitesse

Temps de réaction = 1 seconde

Distance parcourue en 1 seconde = 3 x le chiffre des dizaines de la vitesse

Ex : à 50 km/h ⇔ 15 mètres (5 x 3)
à 90 km/h ⇔ 27 mètres (9 x 3)
à 120 km/h ⇔ 36 mètres (12 x 3)

Distance de freinage (après le temps de réaction)

Sol mouillé : multipliez par lui-même de chiffre des dizaines de la vitesse

Sol sec : divisez ce résultat par 2

à 50 km/h ⇔ *sol mouillé* : 25 mètres (5 x 5) *sol sec* : 12,50 mètres (25 / 2)
à 90 km/h ⇔ *sol mouillé* : 81 mètres (9 x 9) *sol sec* : 40,50 mètres (81 / 2)
à 120 km/h ⇔ *sol mouillé* : 144 mètres (12 x 12) *sol sec* : 72 mètres (144 / 2)

Distance totale d'arrêt = Temps de réaction + Distance de freinage

à 50 km/h ⇔ *sol mouillé* : 40 mètres (15 + 25) *sol sec* : 27,50 mètres (15 + 12,50)
à 90 km/h ⇔ *sol mouillé* : 108 mètres (27 + 81) *sol sec* : 67,50 mètres (27 + 40,50)
à 120 km/h ⇔ *sol mouillé* : 180 mètres (36 + 144) *sol sec* : 108 mètres (36 + 72)

Distance totale d'arrêt - calcul simplifié

Sol sec : multipliez par lui-même le chiffre des dizaines de la vitesse

à 50 km/h ⇔ 25 mètres (5 x 5)
à 90 km/h ⇔ 81 mètres (9 x 9)
à 120 km/h ⇔ 144 mètres (12 x 12)

Sol mouillé : ajoutez la moitié au chiffre obtenu sur sol sec

à 50 km/h ⇔ 38 mètres (25 + 13)
à 90 km/h ⇔ 122 mètres (81 + 41)
à 120 km/h ⇔ 216 mètres (144 + 72)

Distance de sécurité par rapport au véhicule qui précède = 2 secondes

Restez à une distance (en mètres) correspondant à la ½ de votre vitesse

à 50 km/h ⇔ 25 mètres (50 / 2)
à 90 km/h ⇔ 45 mètres (90 / 2)
à 120 km/h ⇔ 60 mètres (120 / 2)

Vitesse et visibilité :

1 poteau : visibilité = 50 m ⇔ vitesse max. 60 Km/h
2 poteaux : visibilité = 100 m ⇔ vitesse max. 90 Km/h
3 poteaux : visibilité = 150 m ⇔ vitesse max. 110 Km/h
4 poteaux : visibilité = 200 m ⇔ vitesse max. 120 Km/h



ANNEXE 5 : PAPIERS DU VEHICULE SVP !

Lorsque vous possédez un véhicule, vous avez plusieurs obligations.

Avant de rouler avec votre véhicule, il doit être :

- d'abord assuré (dans l'assurance de votre choix)
- puis immatriculé, à la DIV :

http://www.belgium.be/fr/mobilite/vehicules/immatriculation/bureaux_de_la_div/

En plus de votre permis de conduire, vous devez posséder tous les **papiers du véhicule** :

- Certificat d'immatriculation belge (= carte grise)
- Certificat de conformité - COC
- Carte d'assurance
- Certificat de visite du contrôle technique

Vous devez passer un **contrôle technique**, généralement une fois par an, pour voir si votre voiture est encore en parfait état de marche. Vous recevez une convocation avec la date limite avant laquelle vous devez le passer ; il est obligatoire.

Vous recevez un certificat de visite vert (vous pouvez rouler avec votre véhicule jusqu'à la date indiquée) ou rouge (votre véhicule est interdit à la circulation).

➔ Informations concernant le contrôle technique (documents nécessaires, étapes, prix, adresses) : <http://www.goca.be/fr/p/ct-vp-controle-periodique>

En cas d'accident, vous devez remplir un constat. Vous devez posséder, dans votre véhicule, un constat européen d'accident. Faites très attention lorsque vous le remplissez.

➔ Quelques conseils utiles : <http://www.vandenostende.insure.be/fr/sinistreauto.php>

➔ « **Le constat** », un petit livre sur l'importance du constat en cas d'accident, réalisé par des apprenants en alphabétisation :

Collectif Alpha de Molenbeek, **Le constat**, Collectif Alpha; Lire et Ecrire Bruxelles, Cent soucis de la vie quotidienne, 2003. Livre illustré de 30 p. + Vidéo [en ligne].

[http://www.voixpublique.be/e107_plugins/autogallery/autogallery.php?show=5.Video_\[Publique\]%2F3.Le_constat_\[Film_d_animation\].flv](http://www.voixpublique.be/e107_plugins/autogallery/autogallery.php?show=5.Video_[Publique]%2F3.Le_constat_[Film_d_animation].flv)

« Suite à un accident de voiture, Lahssan a signé un document officiel rempli par un tiers, sans pouvoir vérifier ce qui est écrit car il ne sait pas lire. Ceci lui a causé bien des ennuis... »



Certificat d'immatriculation belge (= carte grise) - nouveau (émis par la DIV) :

EUROPESE UNIE
UNION EUROPEENNE
EUROPÄISCHE UNION



KONINKRIJK BELGIE
ROYAUME DE BELGIQUE
KÖNIGREICH BELGIEN

Federale Overheidsdienst Mobiliteit en Vervoer
Service public Fédéral Mobilité et Transports
Föderaler Öffentlicher Dienst Mobilität und Transportwesen

**KENTEKENBEWIJS
CERTIFICAT D'IMMATRICULATION
ZULASSUNGSBESCHEINIGUNG**

Registration certificate, Permiso de circulación, Osvedčeni o registraci, Registreringsattest, Registrerimistunnistus, Carta di circolazione, Transportīdzekļa registrācijas apliecība, Registrācijas liudijimas, Forgalmi engedély, Certifikat ta' Registrazzjoni, Dowód Rejestracyjny, Certificado de matrícula, Certificat de Immatriculare, Osvedčenie o evidenci, Prometno dovoljenje, Reģisteroīntrodzstus, Registreringsbeviset, Teastas Clárailte, Άδεια κυκλοφορίας/Πιστοποιητικό Εγγραφής, Свидетельство за Регистрация

N24 0052888

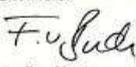
De bestuurder moet steeds het kentekenbewijs van het voertuig kunnen voorleggen. Verandert het voertuig van houder, dan blijft het kentekenbewijs bij het voertuig behoren.
Inzake **douane**-aangelegenheden geldt dit bewijs overeenkomstig de voorwaarden die in de douanereglementering zijn bepaald.

Le conducteur doit toujours être en mesure de présenter le certificat d'immatriculation du véhicule. Lorsque le véhicule change de titulaire, le certificat d'immatriculation doit accompagner le véhicule. Le présent certificat est valable en matière de **douane** sous les conditions prévues par la réglementation douanière.

Der Fahrzeugführer muß jederzeit die Zulassungsbescheinigung des Fahrzeugs vorzeigen können. Wechselt das Fahrzeug den Halter, so gehört die Zulassungsbescheinigung nach wie vor zum Fahrzeug. Dieser Schein ist in **Zollangelegenheiten** unter den in den Zollvorschriften vorgesehenen Bedingungen gültig.

TECHNISCHE KENMERKEN VASTGESTELD DOOR DE KEUPLING CARACTERISTIQUES TECHNIQUES CONSTATÉES PAR LE CONTRÔLE TECHNIQUE VON DER KRAFTFAHRZEUG ÜBERWACHUNG FESTGESTELLTE TECHNISCHE DATEN	1 ^{re} controle 1 ^{er} contrôle 1. Kontrolle	Wijzigingen Modifications Änderungen	Wijzigingen Modifications Änderungen
F2 Maximale toegestane massa van het voertuig in gebruik in België Masse maximale autorisée du véhicule en service en Belgique In België: Höchstmögliche Masse des in Betrieb befindlichen Fahrzeug Maximale massa vooraan (MMAV) Masse maximale sous front (MMAV) Höchstmögliche Masse vorn (HMZV)			
N1 Maximale massa achterspan (MMAR) Masse maximale sous train arrière (MMAR) Höchstmögliche Masse hinten (HMZH)			
N2 + N3 Maximale toegestane massa van de sleep (MTMS) Masse maximale autorisée du train (MMAT) Höchstmögliche Masse des Zuges (HMZ)			
Q2 Maximale toegestane sleepbare massa (MTSM) - Aanhangwagen zonder rem Masse maximale remondbare autorisée (MMRA) - Remloos sleepwain Höchstmögliche anhängbare Masse (HZA) - Anhänger ohne Bremse			
D1 Maximale toegestane sleepbare massa (MTSM) - Aanhangwagen met rem Masse maximale remondbare autorisée (MMRA) - Remloos sleepwain Höchstmögliche anhängbare Masse (HZA) - Anhänger mit Bremse			
M Wielbasis - Empietement - Radstand Verhouding lengte ladingruimte ten opzichte van wielbasis Rapport entre la longueur de l'espace de chargement par rapport à l'empattement Verhältnis zwischen der Ladetaumlänge und dem Radstand			
	Stempel - Scellu	Stempel - Scellu	Stempel - Scellu

Certificat de conformité - COC (différent selon la marque de la voiture, émis par le constructeur) :

<p>47. Puissance ou classes fiscales/Fiscaal vermogen of belastingklasse Ggf. Steuerleistung oder nationale Codenummer(n)</p> <table border="0"> <tr> <td>Italie/Italië/Italien</td> <td>19 CV</td> <td>Grèce/Griekenland/ Griechenland</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>France/Frankrijk/Frankreich</td> <td></td> <td>Royaume-Uni/Verenigd Koninkrijk/ Verenigtes Koninkrijk</td> <td>TC48</td> </tr> <tr> <td>Espagne/Espanje/Spainen</td> <td>12.89</td> <td>Irlande/Ierland/Irland</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>Belgique/België/Belgien</td> <td>10</td> <td>Portugal/Portugali/ Portugal</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>Allemagne/Duitsland/ Deutschland</td> <td>0462</td> <td>Autriche/Oostenrijk/ Oostenrijk</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Luxembourg/Luxemburg/ Luxemburg</td> <td>1896</td> <td>Suède/Zweden/Schweden</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Danemark/Denemarken/ Dänemark</td> <td></td> <td>Finlande/Finland/ Finland</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Pays-Bas/Nederland/ Niederlande</td> <td></td> <td>Hongrie/Hongarije/Ungarn/ Slovénie/ Slovenië/ Slowenien</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Estonie/Estland/Estland</td> <td></td> <td>Répub. Tchèque/ Tsjechië/ Tschech. R.</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Letonie/Letland/Letland</td> <td></td> <td>Malte/Malta/Malta</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Lituanie/Litouwen/Litauen</td> <td></td> <td>Chypre/Cyprus/Zypern</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Pologne/Polen/Polen</td> <td></td> <td>Bulgarie/Bulgarije/Bulgarien</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Slovaquie/Slowakije/Slowakei/ Roumanie/Roemenië/Rumänien</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table> <p>50. Remarques/Opmerkingen/Amerkingen</p> <p>No 42.1: wurde als 05 Sitzer ausgeliefert #No 14.1: mit Anhaenger: +0 kg#No 14.3: mit Anhaenger an Achse 2: +35 kg#No 32: 195/55 R15 91T#6.5Jx15 ET5 0:#205/55 R16 91T#6.5Jx16 ET50:#205/55 R16 91Q M+S# 6Jx16 ET50:#205/60 R16 91T#6.5Jx15 ET47:#225/45 R17 9 1T#7Jx17 ET54:#</p> <p>51. Dérégations/Uitzonderingen/Ausnahmen</p>	Italie/Italië/Italien	19 CV	Grèce/Griekenland/ Griechenland	13	France/Frankrijk/Frankreich		Royaume-Uni/Verenigd Koninkrijk/ Verenigtes Koninkrijk	TC48	Espagne/Espanje/Spainen	12.89	Irlande/Ierland/Irland	8	Belgique/België/Belgien	10	Portugal/Portugali/ Portugal	8	Allemagne/Duitsland/ Deutschland	0462	Autriche/Oostenrijk/ Oostenrijk		Luxembourg/Luxemburg/ Luxemburg	1896	Suède/Zweden/Schweden		Danemark/Denemarken/ Dänemark		Finlande/Finland/ Finland		Pays-Bas/Nederland/ Niederlande		Hongrie/Hongarije/Ungarn/ Slovénie/ Slovenië/ Slowenien	10	Estonie/Estland/Estland		Répub. Tchèque/ Tsjechië/ Tschech. R.		Letonie/Letland/Letland		Malte/Malta/Malta		Lituanie/Litouwen/Litauen		Chypre/Cyprus/Zypern		Pologne/Polen/Polen		Bulgarie/Bulgarije/Bulgarien		Slovaquie/Slowakije/Slowakei/ Roumanie/Roemenië/Rumänien				<div style="text-align: right;">41720 L1 15</div>  <h2 style="margin: 0;">VOLKSWAGEN</h2> <p>CEE-Certificat de Conformité EEG-Certificaat van Overeenstemming EWG-Übereinstimmungsbescheinigung</p> <p>Die Unterzeichner bestätigen hiermit, daß das Fahrzeug</p> <table border="0"> <tr> <td>0.1 Marque/Merk/Fabrikmarke</td> <td>VOLKSWAGEN, VW</td> </tr> <tr> <td>0.2 Type/Type/Fahrzeugtyp</td> <td>1K</td> </tr> <tr> <td>Variante/Variant/Variante</td> <td>ACBFXD</td> </tr> <tr> <td>Version/Uitvoering/Version</td> <td>FMSFMS4009W0GGN1</td> </tr> <tr> <td>0.2.1 Denomination(s) commerciale(s)/ Handelsbenaming(en)/ Handelsname(n)</td> <td>GOLF</td> </tr> <tr> <td>0.4 Catégorie/Categorie/Fahrzeugklasse</td> <td>M1</td> </tr> <tr> <td>0.5 Nom et adresse du constructeur/ Naam en adres van de fabrikant/ Name und Anschrift des Herstellers</td> <td>Volkswagen AG D-38436 Wolfsburg 9</td> </tr> <tr> <td>0.6 Emplacement des plaques réglementaires/ Plaats van de voorgeschreven platen/ Anbringung des Fabriksschildes Número d'identificació/Identificatienummer/Identifizierungsnummer</td> <td>auf der linken ww, rechten B - Säule, g eklebt. WWZZZ1KZ5W100724</td> </tr> <tr> <td>0.7 Emplacement du numéro d'identification sur le châssis/ Plaats van het identificatienummer op het chassis/Anbringungsstelle der Fahrzeug-Identifizierungsnummer auf dem Fahrgestell</td> <td>Rechts im Motorraum</td> </tr> </table> <p>Numéro de réception CE/EC Goedkeuringsnummer/incl. dem in der EG Typgenehmigungsnummer</p> <p>du/van/vom e1*2001/116*0242*24 24.04.2008</p> <p>est conforme à tous égards au type complet décrit/in overeenstemming in alle opzichten met het complete type als beschreven/Beschriebenen vollständigen typ in jeder Hinsicht übereinstimmend</p> <p>Le véhicule peut être immatriculé à titre permanent sans autres réceptions dans les Etats membres dans lesquels la conduite est à droite et qui utilisent les unités métriques pour le tachymètre. Het voertuig mag zonder verdere goedkeuring permanent worden geregistreerd in lidstaten met rechts rijdend verkeer die metrische eenheden voor de snelheidsmeter gebruiken. Das Fahrzeug kann zur fortwährenden Teilnahme am Verkehr in Mitgliedsstaaten mit Rechtsverkehr und in diesen metrische Einheiten für das Geschwindigkeitsmessgerät verwendet werden, ohne weitere Typgenehmigungen zugelassen werden.</p> <p>Wolfsburg le/ Wolfsburg/ Wolfsburg deu 16.09.2008</p> <p>Dr. F. v. Bock  Letter Typyprifung</p>  <p style="text-align: right;">Page/blad/Seite 1</p>	0.1 Marque/Merk/Fabrikmarke	VOLKSWAGEN, VW	0.2 Type/Type/Fahrzeugtyp	1K	Variante/Variant/Variante	ACBFXD	Version/Uitvoering/Version	FMSFMS4009W0GGN1	0.2.1 Denomination(s) commerciale(s)/ Handelsbenaming(en)/ Handelsname(n)	GOLF	0.4 Catégorie/Categorie/Fahrzeugklasse	M1	0.5 Nom et adresse du constructeur/ Naam en adres van de fabrikant/ Name und Anschrift des Herstellers	Volkswagen AG D-38436 Wolfsburg 9	0.6 Emplacement des plaques réglementaires/ Plaats van de voorgeschreven platen/ Anbringung des Fabriksschildes Número d'identificació/Identificatienummer/Identifizierungsnummer	auf der linken ww, rechten B - Säule, g eklebt. WWZZZ1KZ5W100724	0.7 Emplacement du numéro d'identification sur le châssis/ Plaats van het identificatienummer op het chassis/Anbringungsstelle der Fahrzeug-Identifizierungsnummer auf dem Fahrgestell	Rechts im Motorraum
Italie/Italië/Italien	19 CV	Grèce/Griekenland/ Griechenland	13																																																																				
France/Frankrijk/Frankreich		Royaume-Uni/Verenigd Koninkrijk/ Verenigtes Koninkrijk	TC48																																																																				
Espagne/Espanje/Spainen	12.89	Irlande/Ierland/Irland	8																																																																				
Belgique/België/Belgien	10	Portugal/Portugali/ Portugal	8																																																																				
Allemagne/Duitsland/ Deutschland	0462	Autriche/Oostenrijk/ Oostenrijk																																																																					
Luxembourg/Luxemburg/ Luxemburg	1896	Suède/Zweden/Schweden																																																																					
Danemark/Denemarken/ Dänemark		Finlande/Finland/ Finland																																																																					
Pays-Bas/Nederland/ Niederlande		Hongrie/Hongarije/Ungarn/ Slovénie/ Slovenië/ Slowenien	10																																																																				
Estonie/Estland/Estland		Répub. Tchèque/ Tsjechië/ Tschech. R.																																																																					
Letonie/Letland/Letland		Malte/Malta/Malta																																																																					
Lituanie/Litouwen/Litauen		Chypre/Cyprus/Zypern																																																																					
Pologne/Polen/Polen		Bulgarie/Bulgarije/Bulgarien																																																																					
Slovaquie/Slowakije/Slowakei/ Roumanie/Roemenië/Rumänien																																																																							
0.1 Marque/Merk/Fabrikmarke	VOLKSWAGEN, VW																																																																						
0.2 Type/Type/Fahrzeugtyp	1K																																																																						
Variante/Variant/Variante	ACBFXD																																																																						
Version/Uitvoering/Version	FMSFMS4009W0GGN1																																																																						
0.2.1 Denomination(s) commerciale(s)/ Handelsbenaming(en)/ Handelsname(n)	GOLF																																																																						
0.4 Catégorie/Categorie/Fahrzeugklasse	M1																																																																						
0.5 Nom et adresse du constructeur/ Naam en adres van de fabrikant/ Name und Anschrift des Herstellers	Volkswagen AG D-38436 Wolfsburg 9																																																																						
0.6 Emplacement des plaques réglementaires/ Plaats van de voorgeschreven platen/ Anbringung des Fabriksschildes Número d'identificació/Identificatienummer/Identifizierungsnummer	auf der linken ww, rechten B - Säule, g eklebt. WWZZZ1KZ5W100724																																																																						
0.7 Emplacement du numéro d'identification sur le châssis/ Plaats van het identificatienummer op het chassis/Anbringungsstelle der Fahrzeug-Identifizierungsnummer auf dem Fahrgestell	Rechts im Motorraum																																																																						

Page/blad/Seite 4

WWZZZ1KZ5W100724 346264 VA 09202 009482 4/11089 r3



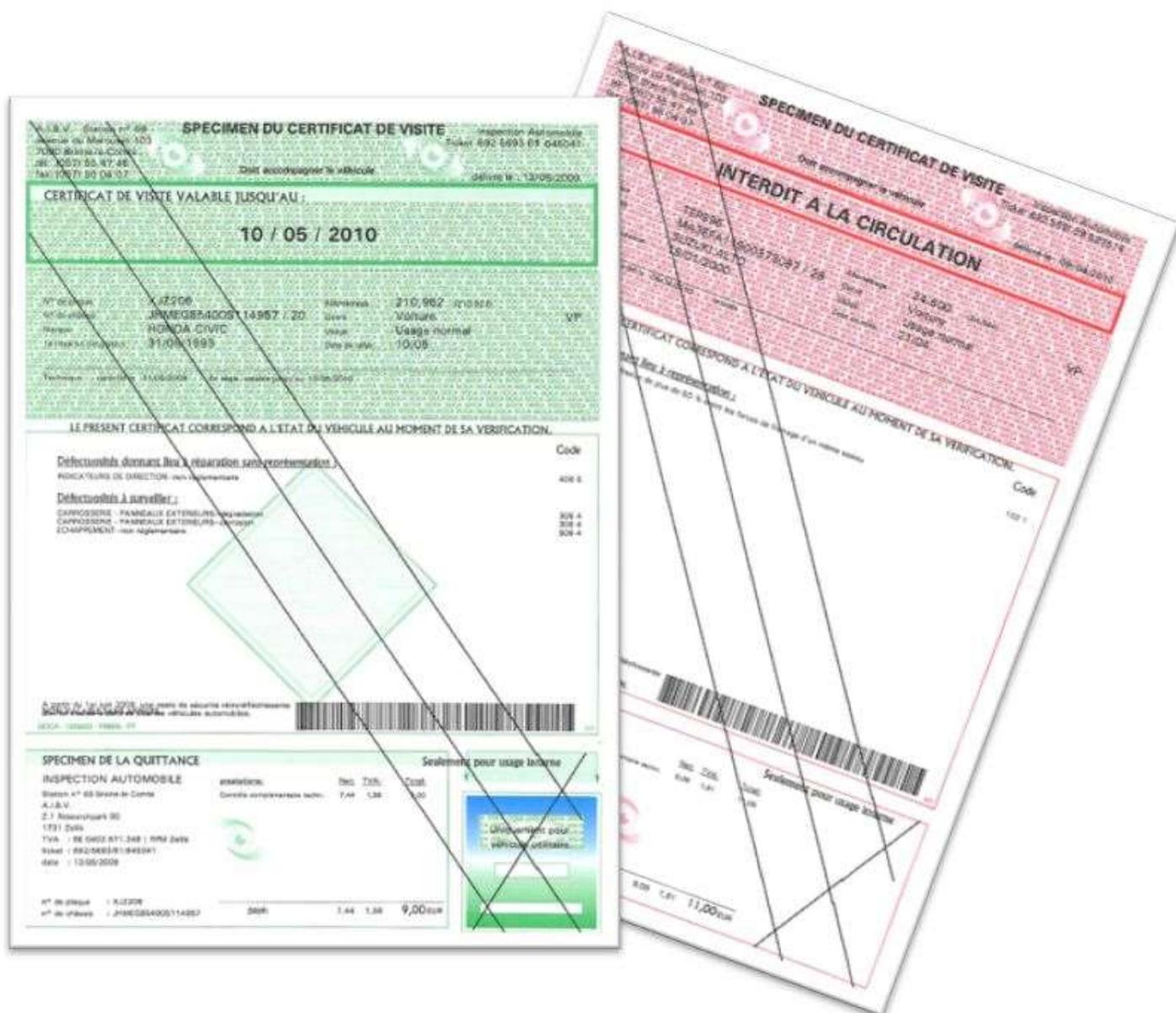
1001 idées pour enrichir sa pratique en alphabétisation

Carte d'assurance (émis par l'organisme assureur) :

1. INTERNATIONALE MOTORRIJTUIGVERZEKERINGSKAART 1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD 1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE						2. ÉMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU BELGE DES ASSUREURS AUTOMOBILES				
3. Valable (ces deux dates comprises) DU AU						4. Code pays/Code Assureur/Numéro				
01	01	13	16	01	14					
5. N° d'immatriculation (ou à défaut n° de châssis ou moteur)						6. Catégorie du véhicule*		7. Marque du véhicule		
						A		Volkswagen		
8. VALIDITÉ TERRITORIALE Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée. (Pour information complémentaire, visitez www.cobx.org) Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. <u>Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso.</u>										
A	B	BG	CY ¹	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN
GB	GR	H	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N
NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND	BIH
BY	HR	IL	IR	MA	ME	MK	BUS	SRB ²	TN	TR
UA	MNE									
La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre. Les cartes vertes valables en Serbie couvrent les seuls territoires sous le contrôle du gouvernement de Serbie ainsi que la République du Monténégro.										
9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou utilisateur du véhicule)										
10. Cette carte a été délivrée par						11. Signature de l'assureur Par délégué				
										
* A. Automobile B. Motocyclette C. Camion ou Tracteur D. Cyclomoteur E. Autocar ou Autobus F. Remorque G. Autres										



Certificat de visite vert et rouge (reçu lors du passage au contrôle technique) :



Constat européen d'accident :

(source des explications :

<http://www.vandenostende.insure.be/fr/sinistreauto.php>)



Les cases de gauche concernent les manœuvres effectuées par le véhicule A.

Les cases de droite concernent les manœuvres effectuées par le véhicule B.

constat amiable d'accident automobile

Rubrique 2 : Précisez en ou hors agglomération, parking....

Rubriques 6,7,8 : Vérifiez que l'autre conducteur a complété ces rubriques à partir de son attestation d'assurance et de son permis de conduire

Rubrique 11 : En l'absence de dégâts apparents, exprimez des réserves (ex : sous réserve d'expertise).

Rubrique 14 : Utilisez cet espace pour compléter les croquis et/ou les cases cochées ou pour exprimer votre désaccord avec l'autre conducteur. Indiquez précisément les points d'impact.

Rubrique 15 : Ne signez pas le constat avant que l'autre conducteur ne l'ait lui-même entièrement complété.

Case 6 : Dans la case "Observations", précisez aussi la signalisation existante ou son absence.

Case 10 : Cochez, même s'il s'agit d'un simple écart.

Case 17 : Feu, stop, balise de priorité, signalisation au sol...

Indiquez le nombre de cases marquées d'une croix. Précisez "0" si aucune des situations décrites ne correspond aux circonstances de l'accident.

Indiquer le nombre de cases marquées d'une croix

2- lieu

6- assuré

7- véhicule

8- sté d'assurance

10

17

11- dégâts apparents

14- observations

15- signature des conducteurs
A B



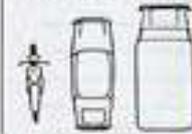
CONSTAT AMIABLE D'ACCIDENT AUTOMOBILE

Feuille 02

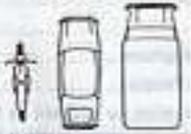
1. Date de l'accident	Heure	Localisation : Lieu : _____	Pays : _____	Blessé(s) même léger(s) oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
4. Dégâts matériels à des véhicules autres que A et B objets autres que des véhicules non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>		5. Témoins : noms, adresses, tél. _____		

VÉHICULE A	VÉHICULE B																
6. Preneur d'assurance/assuré (ou attention d'assurance) NOM : _____ Prénoms : _____ Adresse : _____ Code postal : _____ Pays : _____ Tél. ou e-mail : _____	6. Preneur d'assurance/assuré (ou attention d'assurance) NOM : _____ Prénoms : _____ Adresse : _____ Code postal : _____ Pays : _____ Tél. ou e-mail : _____																
7. Véhicule <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width: 50%;">A MOTEUR</th> <th style="width: 50%;">REMORQUE</th> </tr> <tr> <td>Marque, type</td> <td></td> </tr> <tr> <td>N° d'immatriculation</td> <td>N° d'immatriculation</td> </tr> <tr> <td>Pays d'immatriculation</td> <td>Pays d'immatriculation</td> </tr> </table>	A MOTEUR	REMORQUE	Marque, type		N° d'immatriculation	N° d'immatriculation	Pays d'immatriculation	Pays d'immatriculation	7. Véhicule <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width: 50%;">A MOTEUR</th> <th style="width: 50%;">REMORQUE</th> </tr> <tr> <td>Marque, type</td> <td></td> </tr> <tr> <td>N° d'immatriculation</td> <td>N° d'immatriculation</td> </tr> <tr> <td>Pays d'immatriculation</td> <td>Pays d'immatriculation</td> </tr> </table>	A MOTEUR	REMORQUE	Marque, type		N° d'immatriculation	N° d'immatriculation	Pays d'immatriculation	Pays d'immatriculation
A MOTEUR	REMORQUE																
Marque, type																	
N° d'immatriculation	N° d'immatriculation																
Pays d'immatriculation	Pays d'immatriculation																
A MOTEUR	REMORQUE																
Marque, type																	
N° d'immatriculation	N° d'immatriculation																
Pays d'immatriculation	Pays d'immatriculation																
8. Société d'assurance (ou attention d'assurance) NOM : _____ N° de contrat : _____ N° de carte verte : _____ Attention d'assurance ou carte verte valable de _____ au : _____ Agence (ou bureau, ou courtier) : _____ NOM : _____ Adresse : _____ Pays : _____ Tél. ou e-mail : _____ Les dégâts matériels au véhicule sont-ils assurés par le contrat ? non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>	8. Société d'assurance (ou attention d'assurance) NOM : _____ N° de contrat : _____ N° de carte verte : _____ Attention d'assurance ou carte verte valable de _____ au : _____ Agence (ou bureau, ou courtier) : _____ NOM : _____ Adresse : _____ Pays : _____ Tél. ou e-mail : _____ Les dégâts matériels au véhicule sont-ils assurés par le contrat ? non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>																
9. Conducteur (ou permis de conduire) NOM : _____ Prénoms : _____ Date de naissance : _____ Adresse : _____ Pays : _____ Tél. ou e-mail : _____ Permis de conduire n° : _____ Catégorie (A, B, ...) : _____ Permis valable jusqu'au : _____	9. Conducteur (ou permis de conduire) NOM : _____ Prénoms : _____ Date de naissance : _____ Adresse : _____ Pays : _____ Tél. ou e-mail : _____ Permis de conduire n° : _____ Catégorie (A, B, ...) : _____ Permis valable jusqu'au : _____																

10. Indiquer le point de choc initial au véhicule A par une flèche →



10. Indiquer le point de choc initial au véhicule B par une flèche →



11. Dégâts apparents au véhicule A :	11. Dégâts apparents au véhicule B :

13. Signature des conducteurs	13. Signature des conducteurs

A B

Car-Pass :

Si vous achetez une voiture, le vendeur est légalement obligé de vous remettre un Car-Pass. Il indique le kilométrage à différentes dates, et permet de se rendre compte si le compteur a peut-être été trafiqué.

Informations :

<http://www.car-pass.be>

1. numéro d'identification unique.
2. marque, modèle et numéro de châssis + date de première mise en circulation et date de première immatriculation en Belgique.
3. kilométrage du véhicule à différentes dates.

Car-Pass CERTIFICAT DE COMPTEUR KILOMETRIQUE

Kilométrage enregistré, compteur certifié

1. Numéro d'identification: 7813-0013-0019

2. Numéro de châssis: 8412228019612015 Marque/Modèle: AUDI A8 Prix (PVAE): 6.00 EUR

3. Première mise en circulation: 22/04/2004 Première immatriculation en Belgique: 22/04/2004 Validité jusqu'à: 21/01/2040

Date	Kilométrage	Date	Kilométrage	Date	Kilométrage
11/01/2004	10000				
05/01/2007	20000				
05/01/2007	21000				
10/01/2008	22000				
05/01/2008	23000				
05/01/2008	24000				
05/01/2008	25000				
05/01/2008	26000				



Certificat d'immatriculation belge - ancien (= carte grise)	Certificat d'immatriculation belge - actuel (= carte grise)
Certificat de conformité COC	Carte d'assurance
Certificat de visite	Constat européen d'accident
Car-Pass	Centre de contrôle technique
DIV	Vendeur
Constructeur du véhicule	Assurances